

VERSEMENT 1151 W

Description globale : Politique d'aide à la création d'entreprise

Dates extrêmes : 1984-1991

Importance matérielle : 5 articles

Service producteur :Direction Départementale du travail et de l'emploi de l'Aube, Service Aide à la Création d'Entreprise (A.C.C.R.E), Cité administrative Beurnonville, Troyes

Service versant :

Date d'entrée : novembre 1995

Communicabilité maximum :
Début communicabilité : immédiate
Fin communicabilité : immédiate

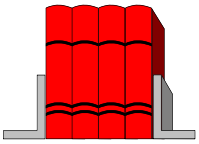
Date de rédaction du bordereau : juillet 1996
N° d'entrée : 17065
Cote de l'inventaire : B/1/AD/10/410

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (D.D.T.E) regroupe son activité autour de trois attributions majeures : le contrôle de l'application de la législation du travail, la mise en oeuvre des politiques en faveur de l'emploi, la mise en oeuvre des politiques en faveur de la formation professionnelle.

Dans le cadre du service public de l'emploi de la D.D.T.E assure également les liaisons et la coordination des actions avec d'autres partenaires que sont notamment l'Agence Nationale Pour l'Emploi (A.N.P.E), l'ASSEDIC, la Mission Locale pour l'Emploi et d'autres organismes de même ordre.[1]

Ce versement a été effectué par le service Aide à la Création d'Entreprise (A.C.C.R.E). Ce service instruit les dossiers des particuliers demandeurs d'emploi ou privés involontairement d'emploi, résidant dans l'ensemble du département et souhaitant créer leur entreprise.



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1	Demande d'aide à la création et à la reprise d'une entreprise : dossiers individuels rejetés	1988-1991
2-5	Demande d'aide à la création et à la reprise d'une entreprise : dossiers individuels bénéficiant d'un avis favorable	1984-1990

[1] Renseignements puisés dans l'Annuaire des services publics de l'Aube, année 1994 (cote 1 j 596)

N° article	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-cabilité
1	Demande d'aide à la création et à la reprise d'une entreprise par les demandeurs d'emploi - dossiers rejetés (classement par ordre alphabétique des demandeurs) : formulaire de demande de dossier individuel, réponse de la D.D.T.E (précisant le motif du rejet), compte-rendu du jugement du tribunal administratif de Chalons-sur-Marne, courrier entre la préfecture, le tribunal et la D.D.T.E	1988-1991	
2 - 5	Demande d'aide à la création et à la reprise d'une entreprise par les demandeurs d'emploi : avis favorable (classement par ordre alphabétique des bénéficiaires) Dossier-type : formulaire de demande [2]		
2	Dossiers de A à K : dossier-type	1985-1990	
3	Dossiers de l à O : dossier-type ainsi que quelques dossiers complets de demande	1985-1990	
4	Dossiers de P à R : idem	1984-1990	
5	Dossiers de S à W : idem	1984-1989	

[2]On peut souvent connaître le montant de l'aide accordée